

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;

Vu la circulaire N°2000-033 du 1er mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les

établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;

Vu la proposition du directeur de département Chimie Fine et Ingénierie du 10 juillet 2025.

### **DECIDE**

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3<sup>ème</sup> année pour le 5<sup>ème</sup> semestre pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Chimie et Génie Chimique, les enseignants suivants :

-BEUCHER Hélène

-JOOSTEN Antoine

-COUVE-BONNAIRE Samuel - président du jury

-JUBAULT Antoine

-DELANNEY Arnaud

-HOARAU Christophe

-DELAROCHE Isabelle

-LEDOUX Alain

-DESILLES Nicolas

-VULUGA Daniela

### Article 2

Le directeur du département Chimie Fine et Ingénierie, Samuel COUVE-BONNAIRE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du/de la président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray Le 10 juillet 2025

Lé/directeur de l'INSA Rouen Normandie,



# LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;

Vu la circulaire N°2000-033 du 1er mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les

établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR: MENS0000500C);

Vu la proposition du directeur de département Chimie Fine et Ingénierie du 10 juillet 2025.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 3<sup>ème</sup> année pour le 6<sup>ème</sup> semestre pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Chimie et Génie Chimique, les enseignants suivants :

-AINOUZ Samia

-GUERIN Francis

-BEUCHER Hélène

-HOARAU Christophe

-BUREL Fabrice

-JOOSTEN Antoine

-COUVE-BONNAIRE Samuel – président du jury

-LACOUR Corine

-DELANNEY Arnaud

-PAPAMICAEL Cyri

-DELAROCHE Isabelle

-TAHRINI Inès

-DESILLES Nicolas

-VULUGA Daniela

## Article 2

Le directeur du département Chimie Fine et Ingénierie, Samuel COUVE-BONNAIRE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du/de la président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray Le 10 juillet 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



## LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;

Vu la circulaire N°2000-033 du 1er mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les

établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR: MENS0000500C);

Vu la proposition du directeur de département Chimie Fine et Ingénierie du 10 juillet 2025.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4<sup>ème</sup> année pour le 7<sup>ème</sup> semestre pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Chimie et Génie Chimique, les enseignants suivants :

-AINOUZ Samia

-DESILLES Nicolas

-BEUCHER Hélène

-HOARAU Christophe

-BUREL Fabrice

-JOOSTEN Antoine

-COUVE-BONNAIRE Samuel - président du jury

-JUBAULT Philippe

-DANOIX Raphaële

-KRUG Nele

-DELAROCHE Isabelle

-POISSON Thomas

## Article 2

Le directeur du département Chimie Fine et Ingénierie, Samuel COUVE-BONNAIRE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du/de la président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray Le 10 juillet 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



## LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;

Vu la circulaire N°2000-033 du 1er mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les

établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR: MENS0000500C);

Vu la proposition du directeur de département Chimie Fine et Ingénierie du 10 juillet 2025.

#### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 4<sup>ème</sup> année pour le 8<sup>ème</sup> semestre pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Chimie et Génie Chimique, les enseignants suivants :

-AINOUZ Samia

-GASTEALIS Anne-Sophie

-BEUCHER Hélène

-HOARAU Christophe

-COUVE-BONNAIRE Samuel - président du jury

-JOOSTEN Antoine

-DELAROCHE Isabelle

- POISSON Thomas

-DESILLES Nicolas

### Article 2

Le directeur du département Chimie Fine et Ingénierie, Samuel COUVE-BONNAIRE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du/de la président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray Le 10 juillet 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



## LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;

Vu la circulaire N°2000-033 du 1er mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les

établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR: MENS0000500C);

Vu la proposition du directeur de département Chimie Fine et Ingénierie du 10 juillet 2025.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du jury de 5<sup>ème</sup> année pour le 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> semestre pour l'année universitaire 2025-2026 de la spécialité Chimie et Génie Chimique, les enseignants suivants :

-AINOUZ Samia -HOARAU Christophe

-BEUCHER Hélène -JOOSTEN Antoine

-COUVE-BONNAIRE Samuel – président du jury -JUBAULT Philippe

-DELANNEY Arnaud -LACOUR Corine

-DELAROCHE Isabelle -POISSON Thomas

-DESILLES Nicolas -VULUGA Daniela

-GUERIN Francis

## Article 2

Le directeur du département Chimie Fine et Ingénierie, Samuel COUVE-BONNAIRE, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du/de la président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray Le 10 juillet 2025

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,